

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> MARS 2021

Le premier mars deux-mil-vingt et un, à la salle polyvalente en raison des contraintes sanitaires liées à la gestion de la crise du Covid-19, à vingt heures,

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. François SALLIOU, Maire de la commune.

Le secrétaire de séance est M. Antoine MARIN.

**Présents :** M. François SALLIOU, Mme Nadège VERNEUIL, Mme Nadine HAMON, M. Éric BRÉHIN, Mme Aurélie GESTIN, Mme Agnès CASSIN, Mme Catherine ROUXEL, Mme Audrey COUTÉ, M. Mathieu CASTREC, M. François JÉGOU, M. Antoine MARIN.

**Absent :**

### **Budget multiservice : compte de gestion et compte administratif 2020, affectation du résultat**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion du receveur municipal et le compte administratif de la commune pour le budget annexe multiservices. Le compte présente un état de consommation en fonctionnement de 1 058,47 € en *dépenses* :

- 591,48 € de charges à caractère général
- 466,99 € d'intérêts d'emprunts

et 7 450,28 € en *recettes*

- 7 361,28 € d'autres produits de gestion courante
- 89,00 € de remboursements de frais par d'autres redevables

soit un résultat brut de 6 391,81 €.

Pour la section investissement, les *dépenses* s'élèvent à 2 866,66 €

- 2 866,66 € de remboursement de capital d'emprunt

et 4 619,39 € pour les *recettes*

- 4 619,39 € de report de 2019

Le résultat brut ainsi dégagé est de 1 752,73 €. Le résultat reporté de 2019 est de 1 325,53 €, portant l'excédent d'investissement à 3 078,26 €. Monsieur Le Maire propose ainsi d'affecter la somme de **3 078,26 €** au 1068, **report de l'excédent de fonctionnement à l'investissement**. Monsieur le Maire se retire et Madame Nadège VERNEUIL, première adjointe, présente le compte administratif au vote. Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le compte de gestion puis le compte administratif ; décide d'affecter le report de l'excédent de fonctionnement à l'investissement.

### **Budget principal : compte de gestion et compte administratif 2020, affectation du résultat**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion du receveur municipal et le compte administratif de la commune pour le budget principal. Le compte présente un état de consommation en fonctionnement de 124 155,53 € en *dépenses*

- 41 491,76 € de charges à caractère général
- 38 382,38 € de charges de personnel
- 34 010,12 € d'autres charges de gestion courante
- 8 574,95 € d'opérations d'ordre de transfert entre sections
- 1 696,32 € d'intérêts d'emprunts

et 179 642,82 € en *recettes*

- 78 404,37 € de dotations, subventions et participations
- 75 027,81 € d'impôts et taxes
- 18 555,43 € d'autres produits de gestion courante
- 7 188,04 € produits des services et des ventes diverses
- 467,17 € de produits financiers

soit un résultat brut de 55 487,29 €. L'ensemble du report de 2019 ayant été affecté en investissement, il n'y a pas de résultat reporté pour le budget principal. Le résultat net de fonctionnement est donc de 55 487,29 €.

Pour la section investissement, les *dépenses* s'élèvent à 25 978,00 €

- 15 828,96 € de remboursement de capital d'emprunt.

- 5 720,80 € pour la réfection d'un logement communal.
- 3 242,00 € de travaux pour l'extension du réseau électrique.
- 1 186,24 € pour le déplacement d'un poteau de téléphone à Pen Ar C'hoat.

et 86 539,99 € pour les *recettes*

- 68 054,54 € d'opérations financières dont 605,31 € de FCTVA et 56 007,62 € d'excédents de fonctionnement de 2019.
- 15 434,45 € de subvention de l'association « Sauvegarde de l'Art Français » correspondant aux dons collectés par l'association « Notre Dame de Trémargat » pour la préservation du chemin de croix.
- 3 051,00 € de subvention de l'Agence de l'Eau pour la révision du zonage de l'assainissement.

Le résultat brut ainsi dégagé est de 60 561,99 €. Le résultat reporté de 2019 est de 72 664,43 €, portant l'excédent d'investissement à 133 226,42 €.

Les restes à réaliser se montent à 145 000,00 € en dépenses et 26 650,00 € en recettes, soit un besoin de financement de 118 350,00 €.

Monsieur Le Maire propose d'affecter la somme de **55 487,29 €** au 1068, **excédent de fonctionnement capitalisé** en investissement. Monsieur le Maire se retire et Madame Nadège VERNEUIL, première adjointe, présente le compte administratif au vote. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion puis le compte administratif ; décide d'affecter le report de l'excédent de fonctionnement à l'investissement.

#### **Devis de l'ADAC 22 – étude de faisabilité pour l'extension de l'épicerie**

Monsieur le Maire annonce que, dans le cadre du projet d'extension de l'épicerie, le pôle « bâtiment » de l'ADAC 22 a établi un devis s'élevant à 360 € HT, soit 432 € TTC, pour réaliser l'étude de faisabilité de l'extension de l'épicerie.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'offre de l'ADAC 22 ; autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires au bon accomplissement de cette affaire.

#### **Formation taille des arbres fruitiers**

Monsieur le Maire annonce que la commission nature et patrimoine a organisé une journée de formation de taille des arbres fruitiers afin de former des bénévoles pour les chantiers d'entretien du Bourg. Il avait été convenu que chaque participant paye sa part, une vingtaine d'euros afin que cette formation destinée à des bénévoles ne pèse pas sur les finances communales. Il est donc nécessaire que la commune délibère pour régulariser la situation comptable.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'organisation d'une formation taille des arbres fruitiers dans le cadre de la formation des bénévoles intervenants pour l'entretien du Bourg ; décide que la commune réglera l'intervenant ; décide que chaque participant versera à la commune une participation de 20 € (vingt Euros) ; décide que la formation de l'agent communal sera à la charge intégrale de la commune.

#### **Travaux d'isolation au gîte et au café – devis de remplacement des menuiseries : choix d'une entreprise**

Monsieur le Maire rappelle que suite à plusieurs demandes de précisions relatives aux devis présentés au dernier Conseil Municipal, il avait été décidé d'ajourner la décision de recrutement d'une entreprise. De nouveaux devis ont été demandés.

Les entreprises ont répondu comme suit :

Entreprise	HT	TTC
1 – BIZIEN	16 977,19 €	20 372,63 €
2 – DE QUELEN	16 389,32 €	19 667,19 €
3 – L'ATELIER DU $\pi$	9 820,32 €	11 274,38 €

Monsieur le Maire précise que l'Atelier du  $\pi$  est une auto-entreprise et qu'il n'est donc pas soumis à la TVA. Le devis inclus la fourniture des huisseries par l'entreprise ARMEN à la charge de la commune et la pose par l'entrepreneur.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue le marché lot huisseries l'Atelier du  $\pi$  pour la partie pose et l'entreprise ARMEN pour la partie fourniture ; autorise Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce marché.

### **Adhésion au service de Conseil en Energie Partagée proposé par l'ALECOB**

Monsieur Eric BREHIN, Troisième Adjoint au Maire en charge des travaux, rappelle qu'il a été évoqué un éventuel programme de travaux d'amélioration énergétique des bâtiments communaux et que dans ce cadre, il a pris attache auprès de l'Agence Locale de l'Energie du Centre Ouest Bretagne. Suite à cette rencontre, il présente les missions de l'ALECOB dans le cadre du Conseil en Energie Partagée :

- Un pré diagnostic des consommations énergétiques identifiées dans la Commune et portant sur les trois dernières années ;
- Une analyse détaillée des besoins et problématiques spécifiques à la Commune (étude des postes sur consommateurs, conseils ...) ;
- Le suivi périodique des consommations des chaufferies avec correction degrés/jour sur la base des informations transmises par la Commune ;
- Le contrôle régulier des factures reçues par la Commune ;
- La remise d'un bilan annuel des consommations d'énergies, mettant en évidence les résultats obtenus et, complété par des recommandations en matière de diminution de la facture énergétique,
- L'information et la formation du personnel et des usagers des bâtiments communaux ;
- L'analyse affinée de bâtiments désignés par la commune ou proposés par le conseiller, comprenant si nécessaire un bilan énergie, une thermographie infrarouge, la pose de sondes de température...

La mission porte sur l'ensemble des consommations d'énergie et d'eau dont la dépense est supportée par la Commune : combustibles, électricité, éclairage public, carburants, etc. L'ALECOB demande la nomination d'un élu référent et d'un agent chargé du suivi administratif de la mission. Le montant de la cotisation à l'ALECOB pour les communes du Centre Ouest Bretagne a été fixé à 1,2 €/an/habitant à partir du 1er Janvier 2020.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'adhésion de la commune au service de Conseil en Energie Partagée proposée par l'ALECOB ; nomme Mme Nadège VERNEUIL, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire en charge de l'urbanisme et de l'habitat, référent élu et Mme Nolwenn LE BARS, secrétaire de mairie, agent en charge du suivi administratif ; accepte le montant de la cotisation comme elle sera fixée par l'Agence Locale de l'Energie du Pays COB.

### **Questions Diverses**

- Monsieur le Maire annonce qu'il a été saisi par des riverains pour une régularisation de l'assise du chemin partant de Kergonan vers Zuliadigou. En effet, l'existant n'est pas cadastré. En revanche, le chemin communal permettant la desserte des parcelles selon le cadastre est inclus dans les parcelles. L'ordre est établi ainsi depuis de longues années et il n'y a pas de problème d'accès jusqu'à présent, mais la question de pose de la pérennité de cette situation en cas de changement de propriétaire par exemple. Dans le cadre du maintien de l'accès aux propriétés tierces et en vue du développement des chemins de randonnée sur la commune, Monsieur le Maire demande l'aval du Conseil Municipal avant d'engager une discussion avec le propriétaire de l'assise du chemin afin de convenir d'une régularisation de la situation par un échange de terrain. Cette régularisation aura une conséquence financière à chiffrer en cas d'accord avec le propriétaire avant d'entamer plus avant les démarches de régularisation. Consulté, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition.
- Monsieur Eric BREHIN, 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire, fait part d'une régularisation à opérer dans le cadre de la participation de la commune aux activités de la SCI. Il y a plusieurs années, la commune a fait l'acquisition de parts de cette SCI pour la somme de 10 000 €. Cette décision a été refusée par le contrôle de légalité car la commune ne peut participer à ce type de société. La SCI étant actuellement en réorganisation et réfléchissant à une nouvelle forme de structure, il est nécessaire de régulariser la situation d'illégalité qui perdure depuis plusieurs années. La proposition faite par le juriste intervenant pour le compte de la SCI serait que la commune récupère ses parts et les reverse sous forme de don à l'association de soutien à la SCI. Une étude juridique du côté de la commune est nécessaire préalablement à une décision formelle, mais il est nécessaire que le Conseil Municipal se positionne afin de pouvoir entamer les recherches. Consulté, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition.

- Madame Nadège VERNEUIL, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, en charge de l'urbanisme et de l'habitat, donne lecture d'un questionnaire construit par la commission urbanisme et habitat qu'elle aimerait proposer aux habitants afin d'établir un constat de l'habitat de la commune et des attentes des habitants. Les résultats de ce questionnaire permettront d'engager la réflexion au niveau communal dans le cadre de la mise en place éventuelle d'un PLU intercommunal. Le bulletin communal étant distribué aux habitants dans les jours à venir, elle propose que soit déposé dans les boîtes aux lettres un courrier informant la population de cette démarche. Les élus prendront ensuite rendez-vous avec les habitants volontaires pour recueillir leurs réponses.
- Madame Agnès CASSIN et Monsieur Antoine MARIN, conseillers municipaux, font une brève présentation du Référendum d'Initiative Citoyenne afin d'engager une réflexion au niveau communal sur la pertinence de mettre en place ce type d'outil d'expression de la démocratie.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller Municipal n'ayant d'autre point à aborder, Monsieur le Maire déclare close la séance du Conseil Municipal.